

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

Description de l'établissement

Nom : Forage pétrolier
Commune(s) : LACQ (64300)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 17/03/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37828550101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : LACQ (64300)

Description¹ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-101 (LA101) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 12 décembre 2019.

Le puits LACQ-101 a été foré du 24 mars 1952 au 05 janvier 1954 jusqu'à la profondeur de 3 724 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 406 805 m, Y = 6 264 670 m, Zsol = 122,81 m. Le puits LACQ-101 a été bouché définitivement le 2 septembre 2014. La tête de puits a été découpée à plus de 2,8 m/sol.

La plate-forme du puits LA101 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400312.

L'emprise du site s'étend sur environ 19 840 m². Les environs immédiats du site sont constitués :

- au nord : parcelles agricoles, espaces boisés puis autoroute A64 à 400 m
- à l'est : parcelles agricoles
- au sud : chemin puis parcelles agricoles
- à l'ouest : parcelles agricoles puis chemin et exploitation à 120 m

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2015 (du 5 au 13 octobre et le 2 décembre 2015) dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs en hydrocarbures dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg. Certains prélèvements présentaient des valeurs pouvant aller jusqu'à 220 000 mg/kg ;
- des teneurs en hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison

50 mg/kg. ;

- des teneurs en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 0,2 mg/kg. ;
- des teneurs en Métaux (Cr, Cu, Pb, Ni et Zn) dans les sols avec une concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;
- la présence de traces de PCB dans les sols à hauteur de 23 µg/kg près du transformateur ; aucune teneur en glycol ou en méthanol n'est détectable ;
- des pH dans les boues de forage prélevées au droit des bourniers B1 et B4 compris entre 10,3 et 10,5 ;
- la présence d'HCT à hauteur de 600 µg/l dans les eaux de bournier du brûlage, avec 42 µg/l en hydrocarbures C5-C10, 7,8 µg/l en BTEX et 7,9 µg/l en HAP ;
- l'absence d'impact en hydrocarbures et en métaux dans les eaux souterraines du site.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés entre septembre 2020 et avril 2021.

Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/06 du 06 avril 2021).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP Mines/2021/06.

Les résultats indiquent :

- des teneurs résiduelles moyennes en hydrocarbures C5-C40 respectant le seuil de 2 000 mg/kg fixé par l'arrêté préfectoral ;
- une teneur résiduelle ponctuelle en hydrocarbures C5-C40 au niveau de la zone Ca (Conduites Puits-Torche) supérieure au seuil de réhabilitation fixé par l'AP. La concentration moyenne résiduelle de l'ensemble des prélèvements au droit de cette zone étant d'environ 598 mg/kg en hydrocarbures C5-C40, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sur ce sujet sont respectées (la concentration moyenne résiduelle étant largement inférieures au seuil de 2 000 mg/kg) ;
- des teneurs résiduelles en métaux respectant les seuils de l'arrêté préfectoral (arsenic, cadmium, chrome, nickel et zinc) ;
- des teneurs résiduelles en cuivre, mercure et plomb, sous couverture, non lixiviables (ces matériaux sont conformes en HCT avec métaux non lixiviables).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA101 est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- un scénario agricole (culture non maraichère et/ou élevage) avec culture de végétaux et/ou élevage de bovins sur site, pour l'ensemble des cibles ;
- un scénario de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 26 juillet 2022, complété le 02 février 2023 et la visite du site réalisée le 15 septembre 2022, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 22 février 2023.

Lors de la visite de récolement, toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y avait plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/05 du

07 mars 2023.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 17/03/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : LACQ (64300)

Description³ : Ancien site du puits de production de gaz sur la commune de Lacq exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site du puits LACQ-101 (LA101) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 12 décembre 2019.

Le puits LACQ-101 a été foré du 24 mars 1952 au 05 janvier 1954 jusqu'à la profondeur de 3 724 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 406 805 m, Y = 6 264 670 m, Zsol = 122,81 m. Le puits LACQ-101 a été bouché définitivement le 2 septembre 2014. La tête de puits a été découpée à plus de 2,8 m/sol.

La plate-forme du puits LA101 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400312.

L'emprise du site s'étend sur environ 19 840 m². Les environs immédiats du site sont constitués :

- au nord : parcelles agricoles, espaces boisés puis autoroute A64 à 400 m
- à l'est : parcelles agricoles
- au sud : chemin puis parcelles agricoles
- à l'ouest : parcelles agricoles puis chemin et exploitation à 120 m

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en 2015 (du 5 au 13 octobre et le 2 décembre 2015) dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- des teneurs en hydrocarbures dans les sols, avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 500 mg/kg. Certains prélèvements présentaient des valeurs pouvant aller jusqu'à 220 000 mg/kg ;
- des teneurs en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 50 mg/kg. ;
- des teneurs en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes dans les sols avec une concentration supérieure à la valeur de comparaison 0,2 mg/kg. ;
- des teneurs en Métaux (Cr, Cu, Pb, Ni et Zn) dans les sols avec une

concentration supérieure aux valeurs de comparaison ;
– la présence de traces de PCB (Polychlorobiphényle) dans les sols à hauteur de 23 µg/kg près du transformateur ; aucune teneur en glycol ou en méthanol n'est détectable ;
– des pH dans les boues de forage prélevées au droit des bourniers B1 et B4 compris entre 10,3 et 10,5 ;
– la présence d'HCT (Hydrocarbures Totaux) à hauteur de 600 µg/l dans les eaux de bournier du brûlage, avec 42 µg/l en hydrocarbures C5-C10, 7,8 µg/l en Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes et 7,9 µg/l en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques ;
– l'absence d'impact en hydrocarbures et en métaux dans les eaux souterraines du site.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés entre septembre 2020 et avril 2021.

Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2021/06 du 06 avril 2021).

À l'issue des travaux, l'ensemble des terrains est conforme aux objectifs de réhabilitations fixés par l'AP Mines/2021/06.

Les résultats indiquent :

- des teneurs résiduelles moyennes en hydrocarbures C5-C40 respectant le seuil de 2 000 mg/kg fixé par l'arrêté préfectoral ;
- une teneur résiduelle ponctuelle en hydrocarbures C5-C40 au niveau de la zone Ca (Conduites Puits-Torche) supérieure au seuil de réhabilitation fixé par l'AP. La concentration moyenne résiduelle de l'ensemble des prélèvements au droit de cette zone étant d'environ 598 mg/kg en hydrocarbures C5-C40, les prescriptions de l'arrêté préfectoral sur ce sujet sont respectées (la concentration moyenne résiduelle étant largement inférieures au seuil de 2 000 mg/kg) ;
- des teneurs résiduelles en métaux respectant les seuils de l'arrêté préfectoral (arsenic, cadmium, chrome, nickel et zinc) ;
- des teneurs résiduelles en cuivre, mercure et plomb, sous couverture, non lixiviables (ces matériaux sont conformes en HCT avec métaux non lixiviables).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux sur le site LA101 est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- un scénario agricole (culture non maraichère et/ou élevage) avec culture de végétaux et/ou élevage de bovins sur site, pour l'ensemble des cibles ;
- un scénario de type centrale photovoltaïque.

Sur la base du rapport de fin de travaux établi par l'exploitant le 26 juillet 2022, complété le 02 février 2023 et la visite du site réalisée le 15 septembre 2022, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 22 février 2023.

Lors de la visite de récolement, toutes les installations de surface ont été démantelées. Il n'y avait plus de trace visible des anciennes activités réalisées sur le site.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2023/05 du 07 mars 2023.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1_MINES-2021-06_2021.04.06_LA101

AP2_MINES-2023-05_2023.03.07_LA101

Memoire_Fin_Travaux_20220602_LA101

DADT_20191218_LA101

Rapport_AP1_20210324_LA101

Rapport_AP2_20220222_LA101

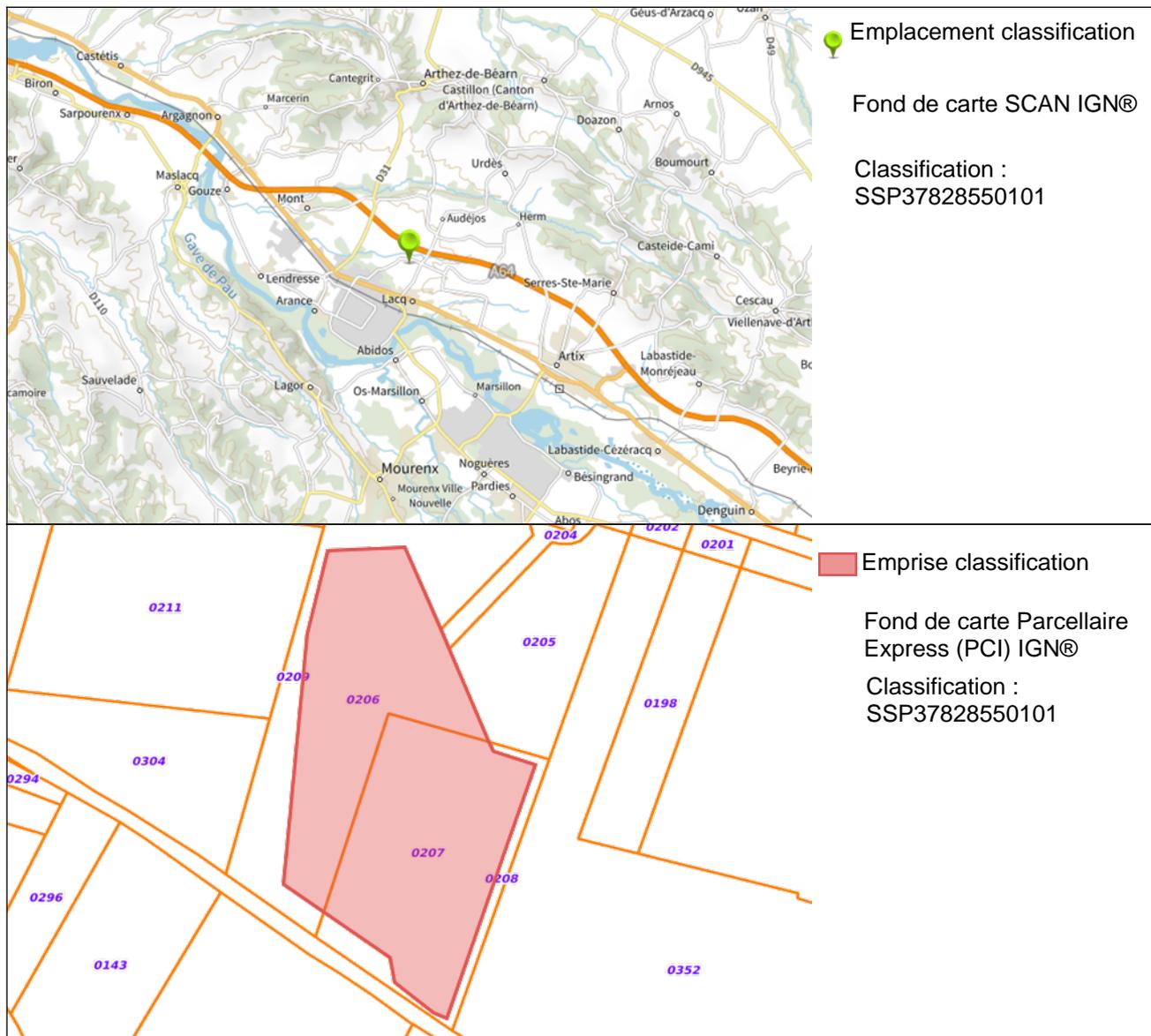
Rapport_Recevabilite_20200302_LA101

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LACQ		AC	0206	00
LACQ		AC	0207	00

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 406818.67965522467, Lat. : 6264701.68633339

Superficie estimée :

19774 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.